

Division d'Orléans

Référence courrier : CODEP-OLS-2026-016210

**Monsieur le directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de Chinon**
BP 80
37420 AVOINE

Orléans, le 11 mars 2026

- Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Chinon - INB n° 107 et 132
Lettre de suite de l'inspection du 18 février 2026 sur le thème de « Processus d'amélioration
continue (REX) »
- N° dossier :** Inspection n° INSSN-OLS-2026-0797 du 18 février 2026
- Références :** **[1]** Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V
[2] Arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations
nucléaires de base

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) en référence, concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 18 février 2026 dans le CNPE de Chinon sur le thème « Processus d'amélioration continue (REX) ».

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 18 février 2026 visait à vérifier les dispositions organisationnelles mises en œuvre par le CNPE de Chinon concernant la gestion du retour d'expérience (REX). Dans ce cadre, les inspecteurs se sont attachés à analyser l'organisation retenue par le site pour collecter, traiter et analyser les données de REX, y compris les signaux faibles. L'ensemble des aspects du REX – programme d'actions correctives (PAC), prise en compte du REX externe et interne, REX à l'intervenant – ont été abordés au cours de l'inspection.

Afin d'évaluer la mise en œuvre concrète de l'organisation définie, les inspecteurs ont réalisé des contrôles par échantillonnage dans plusieurs services. Des échanges ont été organisés avec divers acteurs intervenant dans la gestion du REX, permettant d'analyser la manière dont l'organisation est appliquée en pratique et d'en dégager les points forts comme les axes d'amélioration.

Les inspecteurs ont notamment relevé la bonne implication du pilote du programme d'actions correctives (PIPAC) ainsi que celle des consultants facteurs humains (CFH) dans le traitement des événements significatifs pour la sûreté. De plus, l'utilisation de l'outil Caméléon Debriefing pour les débriefings opérationnels apparaît en progression, même si cette pratique demeure inégalement déployée selon les métiers. Les contrôles réalisés par sondage sur la prise en compte du retour d'expérience auprès des intervenants se sont par ailleurs révélés satisfaisants.

Cependant, les inspecteurs notent un volume important d'actions en retard dans le programme d'actions correctives, dont le site a conscience, et une mise en œuvre du retour d'expérience hétérogène au sein des équipes de quart du service « conduite ».

Au regard de ces éléments, l'ASNR considère que l'organisation déployée par le CNPE de Chinon pour la gestion du retour d'expérience est globalement satisfaisante et repose sur des pilotes impliqués dans la démarche. Les inspecteurs notent les efforts engagés ces dernières années par le site pour structurer le pilotage du REX et mettre en place des instances dédiées, tout en identifiant des marges d'amélioration dans sa mise en œuvre opérationnelle.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet

∞

II. AUTRES DEMANDES

Utilisation de l'outil « Caméléon Debriefing »

L'article 2.7.2 de l'arrêté INB en référence [2] dispose que « *L'exploitant prend toute disposition, y compris vis-à-vis des intervenants extérieurs, pour collecter et analyser de manière systématique les informations susceptibles de lui permettre d'améliorer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement, qu'il s'agisse d'informations issues de l'expérience des activités mentionnées à l'article 1er. 1 sur son installation, ou sur d'autres installations, similaires ou non, en France ou à l'étranger, ou issues de recherches et développements.* »

La collecte du retour d'expérience (REX) des interventions est réalisée au plus près de l'activité, notamment au travers des débriefings. Ceux-ci permettent de mettre en évidence les difficultés rencontrées lors des interventions ainsi que les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Afin de capitaliser ce retour d'expérience, les intervenants disposent d'un outil dédié, dénommé « Caméléon Débriefing ». Déployé en 2023, son utilisation tend à se généraliser au sein du site. Toutefois, certains services n'atteignent pas encore le niveau d'utilisation attendu, notamment le service de prévention des risques et le service de logistique.

Demande II.1 : rendre compte des actions mises en œuvre pour favoriser une utilisation plus systématique de l'outil « Caméléon Débriefing » par l'ensemble des services.

Animation au sein des équipes de quart du service « conduite »

Après échanges avec le correspondant REX du service « Conduite », il apparaît que le chef d'exploitation décide quand l'animation du REX est nécessaire et sollicite alors un agent de son équipe. De ce fait, les pratiques restent hétérogènes entre les équipes de quart, alors qu'un échange de bonnes pratiques entre équipes serait particulièrement constructif.

Demande II.2 : étudier l'opportunité d'homogénéiser les pratiques d'animation du REX au sein des équipes du service « conduite » afin d'en améliorer la prise en compte.

Consultants facteurs humains (CFH)

L'article 2.4.1 de l'arrêté [2] définit que « *III. – Le système de management intégré comporte notamment des dispositions permettant à l'exploitant : [...] de définir des indicateurs d'efficacité et de performance appropriés au regard des objectifs qu'il vise* ».

À la suite des échanges avec l'un des consultants en facteurs humains, il apparaît que leur contribution au diagnostic annuel de la sûreté (DAS) est relativement modeste, contrairement à ce qui se pratique sur d'autres CNPE du parc. Ce bilan permet notamment d'identifier les grandes thématiques à surveiller pour le bon fonctionnement de l'organisation du site, ainsi que les aspects FOH potentiellement défaillants à travers plusieurs indicateurs. Par ailleurs, les indicateurs issus des événements significatifs pour la sûreté ne sont pas non plus pleinement exploités.

Demande II.3 : renforcer votre organisation afin que les indicateurs intéressants le REX puissent être pleinement exploités par les CFH.

Les CFH du CNPE sont particulièrement impliqués dans l'analyse et l'animation du REX des événements significatifs pour la sûreté. En revanche, les événements significatifs liés à la radioprotection ou ayant un impact sur l'environnement ne bénéficient pas du même niveau de ressources.

Demande II.3 : s'assurer que tous les événements significatifs, y compris ceux relatifs à la radioprotection et à l'environnement, soient exploités dans le REX par les CFH.

Les inspecteurs ont également abordé l'analyse relative à la mise en œuvre des mesures d'efficacité, qui fait notamment l'objet d'un contrôle par le consultant en facteur humain sur d'autres CNPE, ce qui constitue une bonne pratique. À Chinon, les CFH ne réalisent pas ce type de suivi.

Demande II.4 : étudier l'opportunité d'associer les CFH à l'analyse et au suivi des mesures d'efficacité.

☺

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASNR

Plan de résorption des actions correctives du PAC

Observation III.1 : Les inspecteurs ont examiné l'avancement et la bonne réalisation des actions correctives définies par les services du CNPE de Chinon. Ils ont constaté un nombre relativement important d'actions en retard, principalement en raison d'un contexte de ressources humaines défavorable ces dernières années sur le pilotage du REX. Le CNPE applique des marges sur les échéances réelles des actions afin d'en assurer la réalisation dans le délai imparti. De ce fait, certaines actions prioritaires apparaissent en dépassement d'échéance, bien que leur échéance réelle ne soit pas encore atteinte. Le pilotage global reste robuste ; néanmoins, les inspecteurs appellent à la vigilance sur le reliquat d'actions à finaliser.

Significant Operating Experience Report (SOER)

Les rapports d'événements significatifs émis par les membres de WANO (association mondiale des exploitants nucléaires) concernant des problématiques pouvant affecter la sûreté et la fiabilité des centrales nucléaires (SOER) sont transmis aux CNPE afin que ces derniers mettent en œuvre les recommandations qui y sont formulées. Jusqu'à présent, le suivi du déploiement de ces recommandations était réalisé à l'occasion des Peer Reviews, un examen réalisé par des professionnels du même métier ou du même niveau d'expertise, qui ont lieu tous les quatre ans. Dorénavant, ce suivi sera assuré de manière continue, ce qui représente une charge de travail accrue pour le pilote du REX, qui est également le PIPAC du CNPE de Chinon. Cette nouvelle organisation ne doit toutefois pas se faire au détriment de ses autres missions.

☺

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, et selon les modalités d'envoi figurant ci-dessous, de vos remarques et observations ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR (www.asnr.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de pôle REP délégué

Signé par : Thomas LOMENEDE